



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2021
Séance	:	1

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
	HOMMAGES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 21 JUIN 2021	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES DU 23 JUIN 2021	5
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
5.	COURRIER.....	7
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	8
	6.1 Votation fédérale du 26 septembre 2021	8
	6.2 Prochain scrutin fédéral le 28 novembre 2021.....	9
	6.3 Paiement des jetons de présence aux membres du Conseil.....	9
	6.4 Elaboration d'un plan climat pour la Commune de Savigny	9
	6.5 Séances du Conseil 2021	9
	6.6 Remerciements à M. le Conseiller Bernard Pouly.....	9
7.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	10
	7.1 ASIJ	10
	7.2 ASEL.....	11
	7.3 ORPC.....	12
8.	PRÉAVIS N° 5/2021 – AUTORISATIONS GÉNÉRALES : LÉGISLATURE 2021-2026..	12
9.	PRÉAVIS N° 6/2021 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023...	14
10.	ELECTION SECRÉTAIRE SUPPLÉANT.....	15
11.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	15
	11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny.....	15
	11.2 M. le Municipal Daniel Métraux.....	16
	11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat	16
	11.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann	17
	11.5 Mme la Municipale Nicole Félix	19
12.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	20

Ouverture de la séance

M. le Président Stéphane Kay souhaite la bienvenue à cette première séance ordinaire du Conseil communal de la nouvelle législature 2021-2026.

1. APPEL

Présidence : M. Stéphane Kay

Sont excusés : Mme Carole Genoud
Mme Isabelle Müller
M. Guillaume Lionel Blanc

Sont présents : 56 Conseillères et Conseillers

Le quorum étant atteint, M. le Président informe que le Conseil peut valablement délibérer.

HOMMAGES

M. le Président a une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont perdu un proche depuis cet été.

Au nom du Conseil, il adresse ses plus sincères condoléances à M. le Conseiller Christian Feusi qui a perdu son papa et à M. le Conseiller Marc Cornut qui a perdu son frère. M. Jacques Cornut était encore parmi nous à la séance du 21 juin 2021. Une pensée émue est partagée avec ses proches et compagnons du Conseil.

Confrère, cavalier de commissions diverses, ami et membre sortant du Conseil, M. Pascal Beaujouan a également quitté ce monde. Au nom du Conseil, M. le Président présente ses condoléances à ses proches et amis.

Il invite l'assemblée à se lever et à observer un instant de silence afin de leur rendre hommage.

Remerciements sont donnés de sa part pour cet hommage.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 21 JUIN 2021

M. le Président ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Il souligne sa déception quant au non report au procès-verbal des honneurs qu'il a rendus lors de la séance du 21 juin 2021 pour les deux Municipaux ayant terminé leur mandat. En effet, ses hommages étaient non seulement personnels mais aussi de la part du Conseil.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Avant de parler du procès-verbal du 21 juin 2021, il remarque que le nombre de Conseillères et Conseillers présents, excusés ou absents n'a pas été communiqué et demande à ce que celui-ci soit reporté au procès-verbal du jour.

M. le Président informe que 56 Conseillères et Conseillers sont présents.

En ce qui concerne le procès-verbal du 21 juin 2021, M. le Conseiller Alain Perreten constate que les conclusions de la commission de gestion et des finances ne sont pas indiquées, ceci pour les préavis 02/2021 - rapport de gestion 2020 et 01/2021 - rapport des comptes. Il souligne qu'il est essentiel et fondamental qu'elles y soient reportées.

Préavis 02/2021 – Rapport de gestion 2020 (Page 13)**Conclusions de la Commission de Gestion :**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Commission de Gestion pour l'année 2020 souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux et observations du présent rapport et

- *Vu le rapport de gestion 2020 de la Municipalité,*
- *Vu nos diverses investigations,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2020.

Préavis 01/2021 – Rapport des comptes 2020 (Page 17)**Conclusions de la Commission des Finances :**

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- *D'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.*

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

À la page 4, il est mentionné que l'ordre du jour a été envoyé le 11 mai 2016 ; correction est donnée que l'ordre du jour a été envoyé le 11 mai 2021.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

Il souligne que, normalement, entre le point 6 « Communications du bureau » et le premier préavis devraient figurer les communications des délégués des conseils intercommunaux. Or, ce point manque sur l'ordre du jour.

M. le Président acquiesce et l'informe qu'il a répondu dans ce sens à son courriel de ce jour. Cette correction est prévue et sera proposée au point 4.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le procès-verbal soumis au vote.

Il est accepté à une large majorité avec deux voix contre et deux abstentions.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES DU 23 JUIN 2021**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le procès-verbal soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été envoyé le 7 septembre 2021.

M. le Président informe que le point 7 devient « Communications des délégués des conseils intercommunaux », les autres points étant ainsi décalés. Comme indiqué précédemment, ce point a été omis lors de l'élaboration de l'ordre du jour mais il est obligatoire selon le Règlement du Conseil communal.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 juin 2021
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales du 23 juin 2021
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Courrier
6. Communications du bureau
 - a) Annulation de la séance du Conseil du 22 novembre 2021
 - b) Prochaine séance du Conseil le 6 décembre 2021
7. **Communications des délégués des conseils intercommunaux**
8. Préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026
9. Préavis n° 06/2021 – Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023
10. **Initiative pour une Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire**
11. Election secrétaire suppléant
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Concernant le point 10, M. le Président informe qu'en date du 29 septembre 2021, le Bureau élargi, c'est-à-dire les deux scrutatrices, les deux vice-présidents ainsi que lui-même ont décidé par téléphone interposé que M. le Vice-Président Antoine Eichelberger présenterait cette initiative. Cette décision a été prise pour éviter au Président toute situation conflictuelle lors du débat.

L'initiative signée par M. le Vice-Président Antoine Eichelberger a été remise au Bureau le 29 septembre 2021 et il a été proposé de retirer l'objet à l'ordre du jour et de le présenter comme étant une nouvelle initiative dans les divers.

Cependant, la Direction des affaires communales et droits politiques (DGAIC) a fait une proposition plus simple qui a finalement été retenue, à savoir de conserver le point à l'ordre du jour et d'annoncer juste le changement d'auteur. Ceci était d'ailleurs l'intention initiale discutée par le Bureau.

Après ces explications, M. le Président propose d'ouvrir la discussion à propos du changement d'auteur de cette initiative et de la conserver au point 10 - anciennement point 9.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Selon les informations en sa possession, il avait été convenu de retirer cette initiative de l'ordre du jour et de la présenter dans les divers et propositions individuelles.

En application des dispositions régissant de l'établissement de l'ordre du jour, il déclare s'opposer à l'ordre du jour tel que proposé et demande la suppression du point 10.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Elle demande également que le point 10 soit retiré de l'ordre du jour.

Elle évoque le droit donné par l'article 71 du Règlement du Conseil communal. Dans le cas où le Conseil refuse de retirer ce point de l'ordre du jour, elle demande au minimum une modification de l'ordre du jour afin que ce point mentionne dans son titre qu'il est une motion au sens légal de l'article 31 alinéa 1b de la loi sur les communes et l'article 73 alinéa 2 du Règlement du Conseil communal.

Elle souligne que l'initiative proposée engendrera des règles contraignantes pour la Municipalité, avec un changement du Règlement du Conseil communal à la clé. Pour aborder le fond du sujet, il faut par conséquent que la forme soit correcte.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Il rappelle que son intervention ne concerne que le déroulement de l'ordre du jour. Sa proposition est de supprimer le point 10 de l'ordre du jour, quitte à revenir avec cette initiative au point divers et propositions individuelles.

M. le Président précise à l'assemblée qu'au départ il avait effectivement été prévu de mettre ce point dans les divers et propositions individuelles. Cependant, la Direction des affaires communales et droits politiques (DGAIC) a proposé de n'effectuer qu'un changement d'auteur. M. le Président souligne également que ce cas complexe sera discuté étape par étape et qu'il n'a pas pour but de changer le Règlement du Conseil communal lors de la présente séance, ni de vouloir contraindre la Municipalité à des choses illicites.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Il pose la question de savoir qui est le Bureau des affaires communales et pourquoi celui-ci devrait interférer dans l'ordre du jour discuté. Par conséquent, il maintient sa requête de retirer le point 10 de l'ordre du jour.

Sans autre demande d'intervention, M. le Président propose de passer au vote. La question posée est de savoir si l'assemblée accepte l'ordre du jour modifié, tel que présenté.

Sur opposition de M. le Conseiller Alain Perreten ainsi que d'autres Conseillers, le vote portera sur l'ordre du jour modifié, c'est-à-dire avec la suppression du point 10, reporté dans divers et propositions individuelles.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Elle insiste sur le fait que la loi précise que toute Conseillère et tout Conseiller a le droit de faire objection et de proposer une autre votation. Ce n'est pas au Président de décider sur quel sujet l'assemblée vote. L'article 71 du Règlement du Conseil communal exige que le Conseil vote d'abord sur la proposition de M. le Conseiller Alain Perreten. Le deuxième vote portera ensuite sur l'ordre du jour.

M. le Président souligne que c'est précisément ce qu'il a demandé. Le vote porte sur la question de savoir si le Conseil accepte la suppression du point 10, sur proposition de M. le Conseiller Alain Perreten.

Le point 10 de l'ordre du jour est supprimé, avec 27 pour et 8 contre.

Intervention de M. Marc Cornut, avant de passer au 2^{ème} vote

Il demande aux scrutatrices de bien vouloir compter les voix debout, dans la mesure où il lui semble que tous les votes, notamment ceux de derrière, ne sont pas pris en considération.

Pour la forme, M. le Président passe au vote de l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 juin 2021
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales du 23 juin 2021
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Courrier
6. Communications du bureau
 - a) Annulation de la séance du Conseil du 22 novembre 2021
 - b) Prochaine séance du Conseil le 6 décembre 2021
7. Communications des délégués des conseils intercommunaux
8. Préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026
9. Préavis n° 06/2021 – Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023
10. Election secrétaire suppléant
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté avec 45 pour, 3 contre et 8 abstentions.

5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil du 21 juin 2021, le Bureau a reçu et traité les courriers suivants, dont M. le Président donne lecture :

21.06.2021	Périodique Canton-Communes No 60 – Juin 2021
24.06.2021	M. le Président Didier Bérard du CI de l'ASEL demande la liste des délégués à l'ASEL qui ont été assermentés le 23 juin 2021
29.06.2021	Périodique UCV-Info

10.07.2021	Copie pour information de l'opposition de M. Jean-Jacques Schumacher concernant l'avis d'enquête No 2934 – Construction nouvelle – Parking Nord – Aménagement d'une aire de stationnement (100 places de parc et 26 places deux roues) Savigny – Rte de Mollie-Margot – parcelle No 5
27.07.2021	Instructions fournies par le Bureau électoral cantonal concernant la votation fédérale du 26 septembre 2021
04.08.2021	Périodique UCV-Info
24.08.2021	La Municipalité demande formellement la convocation du Conseil communal le 11 octobre 2021 à 20h
15.09.2021	Périodique UCV-Info
16.09.2021	Le groupe RMG adresse une note sur les finances communales : repenser la politique d'emprunts immobiliers
01.10.2021	M. Thierry Henry, Président du Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne demande des informations sur la rémunération du Conseil de Savigny en vue de préavis dans sa commune
06.10.2021	Invitation de l'UCV à une séance d'information sur la cybersécurité le jeudi 18 novembre 2021 à 19h à Savigny

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

6.1 Votation fédérale du 26 septembre 2021

M. le Président précise que deux objets étaient soumis peuple.

Objet 1

Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »

Communal	61.5%	Refusé par 69.2% de NON
District	59.6%	Refusé par 68.2% de NON
Cantonal	52.5%	Refusé par 61.56% de NON
Fédéral	52.2%	Refusé par 64.9% de NON

Objet 2

Modification du Code Civil Suisse "Mariage pour tous"

Communal	61.8%	Accepté par 62.4% de OUI
District	59.75%	Accepté par 65.2% de OUI
Cantonal	52.6%	Accepté par 65% de OUI
Fédéral	52.6%	Accepté par 64.1% de OUI

6.2 Prochain scrutin fédéral du 28 novembre 2021

M. le Président profite de la tribune pour citer les trois objets importants soumis au peuple lors du prochain scrutin fédéral en précisant que l'argumentaire se trouve en ligne sur admin.ch.

Objet 1

Initiative populaire sur les soins infirmiers (du 7 novembre 2017) « Pour des soins infirmiers forts » (FF 2021 1488)

Objet 2

Initiative populaire sur la justice (du 26 août 2019) « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » (FF 2021 1490)

Objet 3

(Loi COVID-19) Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations) (RO 2021 153)

6.3 Paiement des jetons de présence aux membres du Conseil

M. le Président informe qu'afin de simplifier la comptabilité, le paiement des jetons de présence aux membres du Conseil s'effectuera dorénavant après chaque Conseil communal.

6.4 Elaboration d'un plan climat pour la Commune de Savigny

Suite à la décision du Bureau du 1^{er} septembre 2021, l'interpellation de Mme la Conseillère Lara Graz du 21 juin 2021, transformée en motion par le Conseil au cours de sa séance, a été transmis formellement à la Municipalité afin qu'elle puisse être traitée selon l'article 75 alinéa 2 chiffre 2 in fine du Règlement du Conseil communal.

6.5 Séances du Conseil 2021

M. le Président rappelle les deux communications du Bureau inscrites à l'ordre du jour à savoir que la séance du Conseil du 22 novembre 2021 est annulée et que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 6 décembre 2021.

6.6 Remerciements à M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Président adresse ses sincères remerciements à M. le Conseiller Bernard Pouly pour la réalisation du document permettant à chacun de mettre un nom sur un visage à partir de la photothèque du Savignolan. Un exemplaire a été déposé pour chaque Conseiller et c'est par des applaudissements que M. le Conseiller Bernard Pouly est remercié par l'assemblée.

7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président invite les délégués à faire leur communication devant l'assemblée et passe la parole à M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour l'ASIJ.

7.1 ASIJ

Il informe que le Conseil intercommunal s'est réuni le 22 septembre 2021 à l'aula du Raffort à Mézières.

Il a statué sur les autorisations au CODIR – organe exécutif de l'ASIJ – pour la législature 2021-2026, lesquelles sont reportées et identiques à celles de la législature précédente :

- Aliénations immobilières jusqu'à CHF 50'000
- Plaider jusqu'à CHF 20'000
- Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000
- Placements en capitaux selon les règles prévues à l'article 44 de la loi sur les Communes

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher commente ce point en indiquant qu'il est presque inutile dans la mesure où l'ASIJ n'a pas de placements de capitaux mais plutôt des dettes.

- Reconduction des emprunts arrivant à échéance

Il y a également eu une mise à jour mineure d'harmonisation des indemnités et des vacances du Conseil intercommunal.

Concernant les transports et selon les informations de l'ASIJ, le changement de prestataire se passe bien.

Budget 2022 – pages 2 et 3 de la présentation annexée

M. le Conseiller souhaite mettre en évidence la participation de Savigny à l'ASIJ qui se monte à 23,31% à hauteur de CHF 1'716'242.98 pour le budget 2022 et à 21,86% des élèves.

Cela représente au total 1'697 élèves pour l'ensemble de l'ASIJ, répartis sur 83 classes.

La part du secondaire n'est toujours pas communiquée, malgré les demandes répétées de mise à disposition.

Le tableau de la page 3 montre l'évolution des éléments clés, soit 10% des dépenses communales de Savigny qui correspond à la participation de CHF 1'716'242.98 pour le budget 2022.

L'évolution depuis 2016 est de CHF 4'626.00 par élève.

Par habitant, cela représente CHF 513.00 pour Savigny.

Pour rappel, un loyer est perçu pour les locaux mis à disposition par Savigny à hauteur de CHF 635'000.00.

Le budget total de l'ASIJ est de CHF 7'362'990.00 et le coût des transports, assez important, est de CHF 1'225.00 par élève.

Le plafond d'emprunt a passé de CHF 40'000'000.00 en 2017 à CHF 65'000'000.00 déjà en 2018. Il est stabilisé à CHF 65'000'000.00.

Par le jeu des amortissements, il n'y aura pas d'augmentation en 2022.

Collège de Carrouge – page 4 de la présentation

A l'aide d'une illustration, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher présente le projet du Collège de Carrouge composé de deux blocs de quatre niveaux.

Il y a 24 classes, dont 2 seulement de réserve, et 14 locaux divers pour les PPLS, ACM, ACT, TM, etc. L'UAPE permet 108 places et la cantine scolaire 120 places. Il y a également une salle de gym triple.

Le budget total est de 37,5 millions.

L'ouverture est prévue au printemps 2022.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher est remercié pour son compte-rendu.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Il souhaite remercier son collègue M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour toutes ces précisions détaillées.

Concernant les transports qui semblent bien mieux se dérouler que précédemment, il souligne avoir entendu parler d'un bus oublié ou qui ne s'est pas déplacé et qui n'a pas desservi Savigny. Ainsi, des enfants sont restés au bord de la route et ce sont des personnes tierces, des privés, des familles qui ont dû les déplacer et les ramener. Il souhaite rendre les délégués attentifs sur ce point concernant les transports de la compagnie HelveCie.

M. le Président remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour son intervention et demande si d'autres remarques sont à communiquer concernant l'ASIJ.

Cela n'étant pas le cas, il demande au délégué de l'ASEL de prendre la parole.

7.2 ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri déclare qu'étant donné que la première réunion du Conseil intercommunal n'aura lieu que le 25 novembre 2021, il n'a pas de chiffres à présenter.

Par contre, il aimerait en profiter pour résumer l'ASEL (Association de Sécurité Lausanne Est) ou plus simplement la police de Savigny.

Elle s'occupe de quatre communes. Au 1^{er} juin 2021, elle était composée de 65 salariés, à savoir que c'est exactement le même nombre de personnes présentes lors du Conseil de ce soir.

Les agents de police forment la police opérationnelle laquelle, hiérarchiquement, est organisée comme l'armée. Leur commandant est le Lieutenant-Colonel Weber.

La partie administrative est organisée à peu près comme le Conseil communal de Savigny. Sauf que la Municipalité s'appelle Comité de Direction et les Conseillères et Conseillers communaux des quatre communes forment le Conseil intercommunal.

Le nombre de Conseillers représentés par commune est calculé par rapport au nombre d'habitants par commune, à savoir 4 pour Belmont, 3 pour Paudex, 8 pour Pully et 4 pour Savigny.

Une autre différence réside dans le fait que le Président et la Commission de gestion sont élus pour la durée de la législature, donc pour 5 ans.

Le 28 juin 2021, tous les délégués se sont réunis au Forum de Savigny pour l'installation du collège. Les explications suivantes sont données selon l'ordre chronologique de l'ordre du jour.

En préambule, M. le Préfet a assermenté les nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers. Pour Savigny, il s'agit de M. le Municipal Christian Aeschlimann, Mme la Conseillère Daphnée Schächli, MM. les Conseillers David Chassot et Fritz Burri.

M. le Conseiller Fritz Burri a ensuite été élu Président du Conseil intercommunal. M. le Municipal Jean-Claude Rochat a été assermenté afin de représenter Savigny au Comité directeur. Quant à Mme la Conseillère Daphnée Schächli, elle a été élue à la Commission de gestion et M. le Conseiller David Chassot a été élu en tant que scrutateur.

Pour conclure son allocution, M. le Conseiller Fritz Burri témoigne que la commune de Savigny sera bien représentée durant les cinq prochaines années dans les différents organes de l'ASEL.

M. le Président remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour son intervention et demande si le délégué à l'ORPC souhaite prendre la parole.

7.3 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann n'a pas d'autres détails à communiquer concernant l'ORPC, si ce n'est la date de la prochaine séance qui aura lieu le 6 décembre 2021.

M. le Président remercie M. le Conseiller Ralph Brühlmann pour cette information.

8. PRÉAVIS N° 05/2021 – AUTORISATIONS GÉNÉRALES : LÉGISLATURE 2021-2026

M. le Président invite le rapporteur M. le Conseiller Fabrice Portmann à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions de la Commission ad hoc :

En conclusion et à l'unanimité, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- 1.** *D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, les autorisations générales suivantes :*
 - 1.1.** *Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, avec un plafond de CHF 500'000.00 (cinq cents mille francs) pour la législature.*
 - 1.2.** *Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 (trente mille francs) par cas, avec un plafond de CHF 100'000.00 (cent mille francs) pour la législature.*
 - 1.3.** *Autorisation générale de plaider devant toutes les instances, tant comme défenderesse que comme demanderesse, avec les pouvoirs de se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.*

1.4. Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions jusqu'à CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas.

1.5. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, la justification de la dépense étant incluse ultérieurement dans une demande de crédit complémentaire.

2. D'admettre le mode de financement proposé.

M. le Président remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. le Président donne lecture des conclusions du préavis n° 05/2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 05/2021 du 28 juillet 2021*
- *Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

DÉCIDE :

1. D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, les autorisations générales suivantes :

1.1. Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, avec un plafond de CHF 500'000.00 (cinq cents mille francs) pour la législature.

1.2. Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 (trente mille francs) par cas, avec un plafond de CHF 100'000.00 (cent mille francs) pour la législature.

1.3. Autorisation générale de plaider devant toutes les instances, tant comme défenderesse que comme demanderesse, avec les pouvoirs de se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.

1.4. Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions jusqu'à CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas.

1.5. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, la justification de la dépense étant incluse ultérieurement dans une demande de crédit complémentaire.

M. le Président soumet ce préavis au vote.

Le préavis n° 05/2021 est accepté à l'unanimité.

9. PRÉAVIS N° 06/2021 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023

M. le Président invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions de la Commission des finances :

La situation financière de notre commune est stable. Le maintien du taux à 69% est l'outil approprié pour la conserver. Nos recettes fiscales doivent être assurées.

Encore une fois, la Cofin rappelle que la Municipalité lui a donné l'assurance de la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023, tel que présenté,*
- 2. De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.*

M. le Président remercie la Cofin et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. le Président donne lecture des conclusions du préavis n° 06/2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 06/2021 du 27 août 2021*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DÉCIDE :

- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023, tel que présenté,*
- 2. De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.*

M. le Président soumet ce préavis au vote.

Le préavis n° 06/2021 est accepté à l'unanimité.

10. ELECTION SECRÉTAIRE SUPPLÉANT

M. le Président informe que, lors de la séance du 21 juin 2021, personne ne s'était proposé comme secrétaire suppléant. Par analogie à l'article 33 du Règlement communal, ce serait l'une des scrutatrices qui devrait remplacer la secrétaire en cas d'absence. Il attend volontiers des propositions.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller a l'honneur et le plaisir de faire part de la candidature et mise à disposition de Mme la Conseillère Josée Martin en tant que secrétaire suppléante. Il précise qu'en tant qu'ancienne députée et ancienne présidente du Conseil communal, elle connaît très bien le travail d'une secrétaire communale.

M. le Président remercie M. le Conseiller Peter Weier et informe que Mme la Conseillère Josée Martin est élue tacitement au poste de secrétaire suppléante, sous les applaudissements de l'assemblée.

Ce point épineux du point de vue du Bureau étant réglé, M. le Président souligne que subsiste la problématique de la rémunération pour ce poste. Le Bureau présentera un préavis lors du prochain Conseil afin de combler cette lacune.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Préavis à l'ordre du jour

Mme la Syndique remercie tout d'abord le Conseil pour sa confiance et l'adoption des deux préavis à l'ordre du jour. Elle souligne qu'il est en effet rare de ne recevoir aucune question sur l'arrêté d'imposition.

Cyberadministration

Mme la Syndique suppose que chacune et chacun a pu lire dans la presse que les communes peuvent être sujettes à des cyberattaques, comme par exemple les villes de Rolle puis de Montreux.

Elle indique que cette question avait également déjà été abordée en Commission de gestion en début de cette année et que l'Union des Communes Vaudoises avait également communiqué sur cette thématique en début d'année. L'intérêt n'était cependant pas à l'ordre du jour dans la mesure où rien n'avait encore filtré dans la presse.

La Commune de Savigny avait toutefois anticipé les démarches en contactant l'Association Suisse Cyber-Safe afin qu'un diagnostic soit établi sur son système informatique et son éventuelle fragilité face à ce fléau.

Mme la Syndique souhaite expliquer en quelques mots le champ d'action de Cyber-Safe :

- Connaître finement les risques en matière de sécurité informatique ;
- Etablir un diagnostic sur la valeur des données, l'infrastructure IT et le site WEB et la compétence des collaborateurs face à des mails frauduleux ;
- Mettre en place des mesures organisationnelles pertinentes ;
- Pouvoir bénéficier d'un outil simple d'aide à la décision en vue d'atteindre un niveau acceptable de cybersécurité.

Le processus commence par le diagnostic de cybersécurité. La commune se situe actuellement dans cette phase-là.

Cyber-Safe teste le système informatique, les collaborateurs et la gouvernance afin d'identifier les failles et leur vulnérabilité pour dresser un état des lieux de la cybersécurité.

Une feuille de route est ensuite établie pour la conduite opérationnelle, donc la gestion des priorités selon les risques, les impacts financiers et les secteurs d'activité.

Sur la base de l'état des lieux, une liste d'actions prioritaires est établie afin d'améliorer la cybersécurité.

Finalement, un cyberaudit est réalisé afin de vérifier si la commune a corrigé les failles détectées lors du pronostic. Puis, si la conformité est constatée, la commune se voit attribuer le Label Cyber-Safe.

L'avantage de cette association est qu'il s'agit d'une association indépendante et non pas d'un fournisseur privé, même si par la suite il faudra voir avec ce dernier s'il y a des mesures correctrices à effectuer. Il s'agit dès lors d'un moyen intéressant de pouvoir établir un diagnostic en toute neutralité dans ce domaine très actuel.

Mme la Syndique se rendra à deux séances d'information, la première comme l'a mentionné le Président au point 5 est celle organisée par l'UCV le 18 novembre prochain à Savigny.

L'Institut des hautes études en administration publique (IDEHAP) organise également une journée entière à l'UNIL sur la thématique de la cyberadministration et le rôle des communes dans son développement. Il s'agit d'avoir une vision et une analyse plus générale sur la cyberadministration, notamment avec le canton de Vaud, et de connaître comment mettre tous ces éléments en place face à la problématique de la cybersécurité.

Ce jeudi, le boursier M. Bertrand Pasche se rendra également à une soirée d'information sur la cybersécurité organisée par le fournisseur de Savigny.

En effet, il s'agit de faire le tour de l'ensemble des questions afin d'être le moins vulnérable possible dans ce domaine.

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Accès à la salle des commissions

M. le Municipal transmet une information pratique pour l'accès à la salle des commissions de la Maison de commune. Des travaux seront effectués afin d'en faciliter l'accessibilité.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis n° 08/2020

M. le Municipal informe que sur la base du préavis accepté en fin d'année passée, les travaux sont terminés. Un léger dépassement de CHF 3'000.00 à CHF 4'000.00 est envisagé en raison de la nature du terrain.

Eau

M. le Municipal indique que suite aux précipitations importantes de cet été, des contrôles intensifs ont été effectués afin d'éviter une pollution du réseau et que les sources ont dû être fermées durant 10 jours. Pendant ce laps de temps, la Commune de Savigny s'est alimentée sur le réseau de Lausanne. Cette manière de faire a permis d'éviter une purge du réseau et la désinfection des réservoirs.

11.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Classement des arbres

M. le Municipal informe que les travaux pour le plan de classement des arbres sont en cours. Un préavis sera produit au milieu de l'année prochaine.

ASIJ

M. le Municipal remercie M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher d'avoir fait une présentation exhaustive reflétant bien la situation. Il encourage chaque Conseiller qui devrait voir un manque quelconque concernant les bus/transports scolaires d'en faire part en communiquant où l'incident s'est produit, à quelle heure et avec si possible le numéro de plaques. Des excès de vitesse ont été constatés et corrigés. Reste à souligner que la communication avec HelveCie est beaucoup plus rapide et que, généralement, les emails sont répondus dans l'heure.

Réseau APERO

M. le Municipal informe que la présentation remise ce soir à chaque Conseillère et chaque Conseiller sera faite à tous les Conseils communaux et généraux de l'association.

Il indique que l'APERO est l'accueil de la petite enfance du réseau d'Oron et qu'il a été décidé de rendre plus visible son rôle et ce qu'il est concrètement. En effet, très souvent, APERO n'est visible que sur une ligne du budget.

Dans le cadre légal, 3 thèmes sont abordés, soit la constitution du canton de Vaud, la loi sur la jeunesse et les prestations du socle UAPE.

Il présente ensuite le réseau lui-même, avec quelques chiffres clés tout en soulignant qu'il est important de se rendre compte de son importance.

Au niveau de la constitution du canton de Vaud, l'article 63 précise qu'en collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants.

L'APERO est une association privée qui ne fonctionne par conséquent pas comme un Conseil intercommunal.

La LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) est entrée en vigueur en septembre 2006 et a été révisée en 2016 pour définir la mise en œuvre de la décision du peuple concernant l'article 63a de la Constitution vaudoise. La LAJE réformée est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

Concrètement, cela implique que le socle minimal parascolaire doit prévoir un accueil des enfants avant l'école, à midi pour les repas et l'après-midi.

Un délai de grâce avait été fixé au 31 décembre 2021 où l'accueil était limité à midi et pour les plus petits après l'école. À Savigny cependant, tous les services sont en place depuis quelques années déjà et cette période transitoire n'a par conséquent pas été utilisée.

Le réseau APERO est une association régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse.

À noter aussi qu'il existe 32 réseaux dans le canton de Vaud et 15% ont un employeur unique et une gestion entièrement centralisée.

La mission de l'APERO est importante, selon LAJE, article 1 Buts

- De tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- D'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif ;
- D'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants.

Quant aux avantages d'être organisés en Réseau, ils sont multiples :

- Centraliser la gestion et unifier les processus
- Regrouper les forces
- Être l'interlocuteur principal des familles, des instances et des fournisseurs
- Gérer le personnel, 272 personnes travaillent pour le réseau APERO
- Coordonner l'offre et la demande, le nombre de places est encore insuffisant
- Surveiller les prestations délivrées par les structures
- Obtenir les subventions de la FAJE accordées uniquement aux Réseaux
- Service à la population locale
- Acteur majeur du tissu économique régional, l'APERO étant une entreprise formatrice

Dans le comité de l'association siègent M. le Municipal Christian Aeschlimann, un Municipal de Forel, de Servion, de Mézières, d'Oron, de Syens ainsi que d'autres personnes.

La direction générale est assurée par une personne, Mme Isabelle Guzzon, administration et finances et les 3 axes :

1. L'accueil familial avec 55 accueillantes en milieu familial. Le nombre d'enfants accueillis n'est pas mentionné dans la mesure où la variation est trop importante. Le réseau de Savigny compte parmi les réseaux les plus performants.
2. L'accueil parascolaire avec 5 structures.
3. L'accueil préscolaire avec 4 structures.

À noter également afin de rebondir sur la présentation de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher que l'APERO est en attente de l'ouverture du collège de Carrouge. La structure Meli-Melo de Mézières sera déplacée sur Carrouge, avec une augmentation de places à disposition.

Pour terminer cette courte présentation et afin de se rendre compte de la complexité de la situation, M. le Municipal souligne qu'au niveau des ressources humaines, 272 collaborateurs travaillent pour l'APERO, pas tous à temps plein. Au niveau des RH, il s'agit d'une grosse entreprise, avec 9,02 millions de charge salariale globale, 21 apprentis en formation et 6 personnes en formation tertiaire.

L'association rend service par le fait d'avoir accueilli 1'486 enfants en 2020, 6,504 millions sont facturés aux familles et la structure obtient 1,258 millions de subventions.

Au niveau de l'administration, ce sont 11'342 factures qui ont été émises en 2020. Beaucoup de parents n'étaient pas satisfaits du système de facturation l'année passée en raison d'un bug. Une solution devrait être trouvée dans les mois à venir pour cette situation complexe.

Quant aux structures proprement dites, 4 garderies sont dénombrées, 132 places préscolaires, 5 unités d'accueil pour écoliers, 55 accueillantes en milieu familial et 667'886 heures d'accueil au total.

Reste encore à déterminer dans quelle direction l'APERO se dirige dans l'avenir car la population du district a augmenté et l'APERO ne répond pas à 370 familles.

Au niveau des structures et hormis l'ouverture de Carrouge, aucune structure n'est prévue pour l'instant.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

Il demande quel est le coût par habitant à Savigny.

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'il est de CHF 185.00. Ce montant est inscrit dans le prochain budget.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Elle remercie pour cette présentation et pose la question de savoir qu'au vu de la demande croissante, l'accès des femmes au travail à 100%, pour quelle raison une réflexion pour une nouvelle structure n'est pas déjà menée maintenant, sachant que la mise en place d'un tel projet prend en règle générale un ou deux ans.

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond par l'affirmative. Cependant, il sera d'abord utile de connaître l'évolution de la démographie dans la mesure où l'ouverture d'une structure coûte très cher. Pour rappel, le coût par habitant est de CHF 185.00 ce qui représente une forte somme. De l'autre côté, les 370 demandes de parents en attente sont une réalité et une réflexion est en cours.

Intervention de Mme la Conseillère Carmen Décombaz

Elle est d'accord avec ce qui a été dit précédemment, à savoir que le nombre de 370 parents en attente est très important et qu'une solution devrait être trouvée.

Par ailleurs, elle mentionne que le jardin d'enfants L'Atelier de Découvertes à Savigny ne figure pas dans la présentation APERO.

M. le Municipal Christian Aeschlimann souligne que cet établissement n'en fait pas partie. En effet, il existe des structures parallèles.

11.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Question de M. l'ancien Conseiller communal André Peissard : quel est le nombre de passages à la déchetterie ?

Page 18 du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2021.

Les chiffres ci-dessous sont lus par Mme la Municipale.

ANNEES	SAVIGNY	PULLY/MONT-DE-PULLY	BOURG-EN-LAVAUX	TOTAL
2021 (01-06.2021)	15'754	1'843	367	17'964
2020	31'392	3'014	623	35'029

Pour les nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers, Mme la Municipale indique que Savigny a des conventions avec Pully/Les Mont-de-Pully et Bourg-en-Lavaux. Les habitants qui en font la demande peuvent obtenir des cartes leur permettant d'accéder à la déchetterie de Savigny. Cette prestation est facturée par Savigny aux communes respectives selon le nombre effectif de passages.

Entretien des routes

Mme la Municipale informe que l'entretien des routes a été compliqué en raison des fréquentes pluies qui ont souvent perturbé le calendrier des travaux.

Les travaux suivants ont tout de même été effectués :

- Bords et gravillonnage à la Rte de la Goille
- Pose d'un tapis à la Route du Poisat
- Pose d'un tapis à la Route de la Tantérine
- Entretien de routes de manière ponctuelle sur l'ensemble du territoire de la commune en faisant des réparations comme des colmatages de fissures, des patches, des gravillonnages notamment à l'Ancienne-Poste, Rte du Château et Rte des Miguettes

Concernant la traversée de Mollie-Margot, les travaux sont à bout touchant de l'épilogue. Le trottoir a été raboté car non conforme à ce qui avait été demandé, refait au début juillet, cette fois, à entière satisfaction. D'éventuelles corrections devront encore être effectuées. Pour l'heure, elles sont à l'étude et le marquage a dû être reporté en raison de la pluie.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

Il aimerait connaître le coût de l'analyse sur la cybersécurité.

Mme la Syndique informe qu'il s'agit d'un montant de CHF 5'000.00. Cette somme est calculée en fonction du nombre de postes et, en tant que membre de l'UCV, un rabais de 20% est accordé.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

C'est avec plaisir qu'il présente une initiative pour la création d'une Commission permanente d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire, voir annexe au procès-verbal. Il reprend en son nom le texte qui avait été soumis par M. le Conseiller Stéphane Kay. Ce sujet est traité dans le point divers et non pas au point 10 tel que mentionné initialement dans l'ordre du jour.

D'emblée et conformément à l'article 75 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal, il soumet une modification de texte afin d'enlever toute ambiguïté.

À l'article 122-A, alinéa 1, il faut lire *La Commission statue ou peut être est chargée des examens des préavis municipaux concernant...*

M. le Président Stéphane Kay reprend la parole en indiquant qu'il s'agit d'une entrée en matière quelque peu rapide. Il se permet de revenir dans le temps pour expliquer que l'intention de cette initiative avait déjà été présentée très brièvement lors du Conseil du 21 juin 2021 par lui-même et, comme expliqué à l'ordre du jour, c'est M. le Vice-Président qui la présente.

Par rapport au procès-verbal de la dernière séance, tel que remarqué par M. le Conseiller Marc Cornut, l'enregistrement de la séance du 21 juin 2021 n'a pas fonctionné raison pour laquelle il a été difficile d'élaborer un procès-verbal complet. Par conséquent, ce qui avait été dit n'a pas été retranscrit en totalité. Une explication supplémentaire aurait été nécessaire et, par conséquent, M. le Président entend l'avis de ne pas passer de suite au débat de fond de cette initiative.

Mme la Conseillère Moira Simanis a dit qu'il aurait fallu peut-être préciser : le terme « initiative » est un peu vague. Dans les faits, c'est une proposition de projet de règlement et, comme expliqué le 21 juin 2021, fait partie des droits d'initiative définis à l'article 73 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

En préambule, étant donné que le Conseil a été renouvelé à environ 50% de ses membres, M. le Président souhaite clarifier le processus non évident et long. Cette manière de procéder a l'avantage que de nombreuses personnes y travaillent pour un résultat satisfaisant pour toutes les parties.

Le processus est expliqué aux articles 74 et 75 du Règlement du Conseil communal.

L'ordre du jour initie la recevabilité. Le Conseil examine si la proposition est recevable.

Ensuite, l'initiative est examinée sur le fond, nommé la prise en considération.

Après discussion et éventuels amendements, le Conseil statue sur la prise en considération pour renvoi à la Municipalité pour préavis.

Après le renvoi, la Municipalité a une année pour rédiger un préavis sur la base du texte proposé ou pour présenter un contre-projet, lequel est étudié par une commission ad-hoc avant de revenir au Conseil. Une fois le préavis et le rapport de la commission ad-hoc revenus à l'ordre du jour, le Conseil peut choisir entre le projet, le contre-projet, amender le texte pour approuver ou rejeter définitivement la modification du règlement proposée.

Enfin, une ultime validation par le Canton doit être requise avant que le texte ne soit inséré dans le Règlement communal et mis en application. Celui-ci vérifie les termes utilisés afin d'éviter tout risque de litige ultérieur.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Au préalable, il souligne ne pas vouloir personnaliser le déroulement des débats qui vont suivre.

Cela étant, à l'aube d'un nouveau Conseil et de son fonctionnement, il faut se familiariser avec ses dispositions qui le régissent. M. le Président a esquissé un organigramme devant l'assemblée. C'est exact mais avant celui-ci, d'autres dispositions existent.

Qu'il lui soit ainsi permis de recommander aux Conseillères et Conseillers de s'approprier ce Règlement afin qu'il les accompagne dans leurs séances.

Concernant l'usage du droit d'initiative, qui peut se décliner en postulat, motion, projet rédigé ou droit d'initiative pour la modification du Règlement, il s'agit d'une démarche qui va dans un sens anticipé. Il faut se placer en amont car le Conseil se trouve devant le dépôt d'une nouvelle démarche, selon l'ordre du jour voté plus tôt. Il ne s'agit pas d'un déplacement d'une ancienne proposition qui est simplement modifiée par deux ou trois éléments.

À propos de cette nouvelle démarche déposée et avec l'appui des dispositions du Règlement du Conseil communal qui régissent ce type d'intervention, il faut se pencher sur deux éléments. Le premier, fondamental, est de savoir à quelle date M. le Vice-Président Antoine Eichelberger l'a déposée. En effet, *La proposition déposée dix jours avant la séance au président du conseil est développée à la plus proche séance.*

Si elle est déposée aujourd'hui au Conseil, le Règlement stipule que *La proposition déposée séance tenante est traitée à la prochaine séance.*

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

Il acquiesce sur le fait que le Règlement est assez catégorique sur ce point. Il informe que le texte de cette initiative a été déposé régulièrement, c'est-à-dire envoyé au Président, le 29 septembre 2021. Cette initiative doit donc être traitée à la plus proche séance, soit ce jour.

Cette date est confirmée par M. le Président qui précise qu'une copie a également été envoyée à l'attention de la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Cette proposition doit être signée et datée en bas de page. Il demande à ce que le document envoyé soit présenté à l'assemblée.

Celui-ci ne pouvant pas être affiché, Mme la Syndique atteste que l'initiative pour une Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire concernant un projet de modification du Règlement communal, version du 29 septembre 2021, signée par M. le Vice-Président Antoine Eichelberger, est datée du 29 septembre 2021, la date étant comprise dans le titre.

M. le Président confirme cette date dans la mesure où un courriel du 29 septembre 2021 accompagnait cette initiative, marquée version du 29 septembre 2021. Pour lui, ce cas est par conséquent clair.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Non ce n'est pas clair, c'est extrêmement évident. Une motion ou un postulat, quand il est déposé, quand il est débattu et transmis à la connaissance du Conseil doit comporter une date en bas de page avec la signature de son auteur, faute de quoi en ce qui le concerne, il le considère dans cet élément-là comme non recevable pour le présent Conseil.

M. le Président répond qu'il n'est malheureusement pas juriste et s'interroge au sujet de la signature en bas de page. Il est surpris de la remarque d'autant plus qu'il y a attestation de réception et demande à M. le Conseiller son avis concernant cet élément de date.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Il ne dénie pas le propos de discuter quand cet élément-là sera porté à la connaissance du Conseil communal dans ses tenants et aboutissants. Il souhaite simplement faire remarquer qu'il n'est pas possible de passer outre des éléments de base qui permettent justement d'avoir une activité compétente, fonctionnelle et surtout respectueuse des dispositions.

En effet, ce serait sinon la porte ouverte à tous les écarts, voire des problématiques d'applications futures. Si une jurisprudence est requise, alors autant la faire maintenant.

Il s'agit bel et bien d'une nouvelle proposition. Ce n'est pas parce que la date a été changée qu'il s'agit d'une ancienne proposition.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

De son point de vue, le débat s'oriente sur un côté non pragmatique. En effet, il peut être admis qu'un document envoyé à une date comporte cette même date, sans qu'il ne soit fait de juridisme.

Ceci dit, elle souhaite que le dépositaire de cette proposition en explique les objectifs.

Opposition étant faite à cette proposition, M. le Président interrompt la séance pour une durée de dix minutes.

M. le Président reprend la séance après la pause et donne la parole à M. le Vice-Président Antoine Eichelberger.

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

Il retire l'initiative telle qu'elle a été proposée pour aujourd'hui. Il la déposera pour la séance prochaine.

En revanche, afin de clarifier la situation et que lors de la prochaine séance il soit possible d'avancer un peu plus rapidement sur cet objet à traiter, il propose de faire part à l'assemblée de l'intention qui suit cette initiative et sa constitution.

La création d'une Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire permanente a pour objectif de mettre à disposition des autorités législatives et exécutives un groupe de Conseillères et Conseillers dont les compétences acquises par l'habitude de travailler sur des questions d'urbanisme soient à même de répondre aux défis attendus pour l'avenir.

Actuellement, le Conseil est doté de deux commissions de ce genre, la Cofin et la Coges. Leur travail fondamental permet aux Conseillères et Conseillers de milice de se forger un avis sur les questions pouvant leur échapper car sortant des champs de compétences individuelles.

Le travail de ces commissions a systématiquement été salué. Au travers des rapports établis et transmis, elles ont guidé les Conseillères et Conseillers afin de prendre les meilleures décisions pour la commune.

Le projet qui sera soumis et discuté lors de la prochaine séance va dans ce sens.

L'objectif de pérenniser une commission d'urbanisme serait de donner à Savigny ce regard à la fois plus profond mais aussi plus large sur les questions liées au développement urbanistique du village afin de travailler au mieux pour la collectivité.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Il salue l'intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger en précisant que les commissions Cofin et Coges découlent des conditions de la loi cantonale, contrairement à une éventuelle future commission d'urbanisme qui serait issue uniquement sur le plan communal, sans aucune légitimité sur une instance supérieure.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

Sans vouloir entrer dans le débat stérile juridique, il souligne que la loi sur les communes détermine trois types de commissions. Elle permet des commissions thématiques qui sont nommées pour la durée de la législature, par exemple une commission d'urbanisme. De son point de vue et étant donné que de petites communes le font, il serait judicieux de débattre sur le fond plutôt que sur les problèmes juridiques.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Encore une fois, il ne dit pas qu'une telle commission serait défavorable à la commune. Il s'agit cependant et simplement de respecter les dispositions. En ce qui le concerne, il considère que le Conseil communal doit maintenant se prononcer sur la recevabilité de ce point à l'ordre du jour numéro 10 ou de le refuser.

M. le Président n'entre plus en matière, ceci dans la mesure où l'initiative a été retirée.

Intervention de M. le Conseiller Patrick Glauser

Sa question porte sur l'aménagement de la Coop provisoire. Etant donné qu'elle se trouve sur le terrain communal, il souhaite savoir si la Municipalité s'est penchée sur le sujet de mettre en avant les entreprises locales pour l'aménagement et la construction.

Mme la Syndique informe que le projet de la Coop définitive se trouve essentiellement sur du foncier privé. Seule une petite bande se trouve sur le territoire communal. Par conséquent et si le permis de construire est délivré, la Commune n'aura pas d'influence sur les appels d'offres. Dans le cas du projet de la Coop provisoire, même s'il est sur du foncier appartenant à la commune, ce n'est pas elle qui réalise le projet et qui rédige les appels d'offre.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

Afin de revenir sur l'initiative débattue auparavant, il est pour lui clair qu'elle figurera à l'ordre du jour de la séance du 6 décembre 2021. Chaque Conseillère et Conseiller recevra une copie de l'initiative déposée étant donné que des modifications ont été apportées à la version proposée par M. le Président le 21 juin 2021.

La situation sera ainsi limpide et chacune et chacun aura le temps de l'étudier. Il remercie d'avance de la transmission assez tôt au Bureau du Conseil afin qu'elle soit transmise à l'assemblée dans les délais requis.

M. le Conseiller Bernard Pouly est applaudi pour son intervention.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

Il s'étonne de n'avoir reçu les rapports des commissions pour cette séance que le mercredi. En effet, il était agréable de les recevoir avant, ceci afin de pouvoir en débattre dans le cadre des groupes politiques.

M. le Président informe M. le Conseiller que note est prise de cette demande et que la transmission des documents s'effectuera dans les meilleurs délais possibles.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Elle revient sur un point de la dernière séance du Conseil le *Plan Climat*.

Les signaux sont toujours au rouge concernant le dérèglement climatique. Au vu de certaines autres communes qui mettent le turbo dans ce projet, sachant cependant que Savigny a débuté ce projet il y a trois mois seulement, elle aimerait savoir si la Municipalité a déjà pu établir un agenda, de quelle manière il sera procédé, est-ce qu'un budget est prévu et quand sera lancé le catalogue de mesures qui est la base d'un plan climat.

De nombreuses personnes dans la salle se sentent concernées par ce sujet. Elle souligne être certaine que la Municipalité pourrait compter sur leur soutien pour une réflexion à un stade ou à un autre. Pour sa part, elle se mettrait à leur disposition et remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'avancement dans ces travaux-là.

Mme la Syndique informe que ce Plan Climat a été inscrit au budget. En effet, dans cette interpellation transformée en motion, il était également question de réaliser ce plan sur la base de subventions. Afin d'effectuer ce Plan Climat, un financement de la part de la commune est requis car un financement sur le plan cantonal n'est pas suffisant.

Si ce poste au budget est accepté, les travaux vont pouvoir démarrer en 2022, même si la commune n'a pas attendu avant d'entreprendre des démarches pour le climat. Comme évoqué lors du dernier Conseil, la commune participera à la journée de formation organisée en commun entre l'Union des Communes Vaudoises et la Direction Générale de l'Environnement qui traite justement de cette thématique. Il est possible de consulter le site du canton de Vaud lequel mentionne le catalogue de mesures à prendre pour un tel plan. À noter que cette étude sera effectuée sur 4-5 ans avec le mandataire, la première année étant consacrée au diagnostic dans la commune.

Par ailleurs, dans le nouvel agenda 2030 présenté par le Conseil d'Etat figure un bureau de la durabilité lequel essaie de s'activer au niveau transversal où des mesures se rejoignent avec le Plan Climat de la commune.

La marche à suivre sera communiquée en temps voulu.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Vu ce qui se passe dans le monde, il souhaite connaître le taux de pollution à Savigny afin d'éventuellement pouvoir prévenir des catastrophes.

Mme la Syndique informe que lors de la première phase de ce Plan Climat, le taux de CO2 sera déterminé. En fonction des résultats, il sera très certainement possible de savoir quelles actions seront à mener ou pas sur Savigny.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Il remercie Mme la Syndique pour la présentation en matière de cybersécurité, étant donné qu'il souhaitait intervenir dans ce sens-là.

Afin de répondre à M. le Conseiller Marc Cornut quant au degré de pollution, il indique que le suisse moyen consomme 3 à 4 planètes par année. De son avis, les Savignolans ne sont certainement pas meilleurs que les autres habitants de la terre.

Il évoque les problèmes actuels de trafic sur l'axe Lausanne-Savigny à la hauteur de la Claiè-aux-Moines. Cela fait plusieurs années que des bouchons existent aux heures de pointe, principalement la journée à l'entrée de Savigny. La situation a empiré depuis quelques mois suite à la mise en service des feux visant à faciliter la sortie des véhicules de la zone industrielle ainsi que les camions venant notamment de la gravière pour augmenter la sécurité, objectif au demeurant fort louable. L'effet de ces feux ne s'est pas tout de suite faire ressentir en raison du trafic réduit en période de semi-confinement. Maintenant que la vie normale a repris, il faut compter facilement 15 minutes de retard générés par ces bouchons pour ceux qui rentrent le soir entre 17h et 18h30, que ce soit en bus ou en voiture.

Les questions sont les suivantes : la Municipalité, sûrement consciente de ce problème, est-elle en contact avec la direction générale de la mobilité et des routes à la recherche d'amélioration possible ; ces feux sont-ils amenés à subsister auquel cas des réglages pourraient être effectués afin d'optimiser le trafic et sinon est-ce que des aménagements sont envisagés à court ou moyen terme afin d'améliorer la situation, en particulier faciliter le transit des bus pour maintenir leur attractivité.

Mme la Municipale Nicole Félix informe que la Municipalité travaille avec le bureau d'ingénieurs Christie & Gyax lequel mène les études concernant le carrefour de la Claiè-aux-Moines et les feux. Elle est consciente des importants bouchons de 15 à 20 minutes, 1km400 le soir au retour de Lausanne, 1km600 le matin vers Lausanne. Lors du dernier comptage effectué à Savigny, elle mentionne de mémoire que 13'000 véhicules transitaient. Comme chacune et chacun l'aura remarqué, Lausanne Région procède cette année à de nouveaux comptages. Des pistes d'amélioration seront discutées avec le bureau d'ingénieurs. Les résultats seront transmis à la DGMR qui disposera.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

Etant donné qu'il habite et travaille à la Claiè-aux-Moines, il revient sur les bouchons engendrés par les feux. Il est conscient que ceux-ci ne sont pas agréables. Cependant, pour les entreprises qui travaillent dans la zone industrielle, il fallait parfois 10 minutes de patience pour en sortir et ce pour un seul camion, sans parler qu'en hiver la situation est encore plus difficile. Pour sa part, il s'opposera à l'enlèvement des feux.

Intervention de Mme la Conseillère Socquet-Juglard

Son intervention concerne le skate-park dans la mesure où des débris de verre jonchent très souvent le sol, ce qui s'avère dangereux pour les enfants qui jouent à cet endroit.

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'effectivement ce problème est connu. Chaque matin l'endroit est nettoyé mais chaque lendemain matin il est à nouveau souillé de débris de verre et autres détrit. Le maximum est entrepris mais il n'est pas facile d'entretenir cette place.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

Il s'agit d'une question pratique. Au départ, il avait opté pour une version numérique des documents afin de ne pas gaspiller de papier. Or, lors de la réunion du parti, il s'est rendu compte qu'il était le seul à ne pas avoir reçu de documents. Les pièces jointes de sa boîte mail ne peuvent pas dépasser 15 megas de données. L'envoi effectué ayant dépassé ce quota, il n'avait reçu aucun document. La secrétaire lui a transmis entre-temps mais il souhaite à l'avenir les recevoir sur papier. Sa proposition est de transmettre à l'avenir un lien afin que les Conseillères et Conseillers qui le souhaitent puissent les télécharger.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Par souci d'organisation, elle demande à ce que la Commission de gestion la rejoigne à la fin de la séance du Conseil, ceci afin de pouvoir planifier la première séance de cette commission.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Il souhaite connaître la durabilité d'un préavis. Sa demande concerne le réservoir des Planches.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT informe que le projet de réservoir des Planches est décalé en 2022 pour des raisons administratives. L'ECA a en effet demandé des informations complémentaires. Il en dira plus lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h11.

La secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

Le président



Stéphane Kay



La secrétaire



Martine Aubry Morin

ASIJ : conseil intercommunal du 22.9.2021

Aula du Raffort à Mézières

- Autorisations au CODIR - organe exécutif de l'ASIJ - législature 2021-2026 (identiques à celles de la législature précédentes)
 - Aliénations immobilières jusqu'à CHF 50'000
 - Plaider jusqu'à CHF 20'000
 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000
 - Placements en capitaux selon les règles prévues à l'art 44 de la loi sur les Communes
 - Reconduction des emprunts arrivant à échéance
- Mise à jour mineure harmonisation des indemnités – vacations
- Transports : le changement de prestataire se passe bien
- Budget 2022
- Collège de Carrouge

ASIJ

Répartition par commune selon budget 2022

	Elèves*	Habitants**	Coût élèves CHF	Coût habitants CHF	Total CHF		
Corcelles-le-Jorat	52	451	112 809,51	122 770,94	235 580,45		
Forel/Lx	249	2 105	540 184,00	573 021,81	1 113 205,82		
Jorat-Mézières	425	2 966	922 000,81	807 402,70	1 729 403,51		
Montpreveyres	71	653	154 028,37	177 759,26	331 787,63		
Ropraz	76	528	164 875,44	143 731,84	308 607,28		
21.86%	Savigny	371	3 348	804 852,47	911 390,51	1 716 242,98	23.31%
Servion	264	2 076	572 725,21	565 127,45	1 137 852,66		
Syens	17	156	36 880,03	42 466,22	79 346,26		
Vucherens	81	617	175 722,51	167 959,36	343 681,87		
Vulliens	91	624	197 416,64	169 864,90	367 281,54		
Totaux	1 697	13 524	3 681 495,00	3 681 495,00	7 362 990,00		

83 classes

* Élèves au 01.08.2021 (y compris RAC et sport-étude et parapublic)

** Habitants au 31.12.2020

La part du secondaire n'est toujours pas communiquée !

ASIJ – Budget annuel - infrastructures scolaires soit environ **10 %** des dépenses communales

Entité	Libellé		(budget) 2022	(budget) 2021	(réel) 2020	(réel) 2019	(réel) 2018	2017
Savigny	Total	CHF	1'716'243	1'893'336	1'534'160	1'508'366	1'510'476	
	Elèves	Nb	371	359	365	352	346	
	Habitants	Nb	3'348	3'359	3'359	3'353	3'352	
	Par élève	CHF	4'626	5'274	4'203	4'285	4'366	
	Par habitant	CHF	513	564	457	450	451	
	Loyer perçu	CHF	635'000	631'300	635'334	634'565	631'522	
ASIJ	Total	CHF	7'362'990	7'976'560	6'428'119	6'370'113	6'319'623	
	Dont transport	CHF	2'078'100	2'371'000	1'856'829	1'764'793	1'673'445	
	Elèves	Nb	1'697	1'613	1'621	1'609	1'572	
	Transport par élève	CHF	1'225	1'470	1'145	1'097	1'065	
	Emprunt	CHF		48'710'000	37'665'000	29'275'000	28'502'000	
	Plafond emprunt	CHF	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	40'000'000

Etabli pour le conseil communal de Savigny du 11.10.2021 (cf. selon OJ Communications des délégués des conseils intercommunaux)

Collège de Carrouge

- 2 blocs de 4 niveaux
- 24 classes (dont 2 réserve)
- 14 locaux divers :
(PPLS, ACM, ACT, TM, etc.)
- UAPE (108 places)
- Cantine scolaire (120 places)
- Salle gym triple
- Coût : CHF 37.5 mio
- Ouverture printemps 2022



Initiative pour une Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

Projet de modifications du RC – version du 29 juin 2021

Article 61-A Nomination de la commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

- 1 La commission et son président sont désignés par le Conseil pour la durée de la législature.
- 2 La commission est composée d'au moins cinq membres, et se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent.
- 3 Les tâches de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont définies à l'article 122-A du présent règlement.

Article 122-A Attributions de la commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

- 1 La Commission est chargée des examens des préavis municipaux concernant
 - L'aménagement local (conception directrice, plan directeur communal, plan des zones et règlement communal sur les constructions)
 - Les plans directeurs sectoriels
 - Les plans spéciaux
 - Les projets relatifs au patrimoine agricole et forestier
 - Les projets relatifs au patrimoine architectural, historique et la politique foncière
 - La planification en matière de circulation (aménagement routier, piétonnier et cyclable)
 - Les projets d'aménagement des espaces publics (volets de circulation, espaces de détente)
 - Les permis de construire avec dérogation(s)
 - Les demandes de crédit concernant la conservation, l'entretien, l'amélioration et les constructions nouvelles, relatives au patrimoine immobilier
- 2 La Municipalité peut informer la commission sur tous les projets et lui faire part de l'évolution des études en cours. Des séances d'information sont prévues à cet effet, à la demande de la Municipalité ou de la commission. Cette dernière rapporte, si nécessaire, lors des séances du Conseil.
- 3 Les délibérations de la commission sont consignées dans un procès-verbal.
- 4 La commission peut en tout temps faire part de son avis au Conseil ou à une commission si elle le juge nécessaire.

Outre ces modifications, le Conseil devra aussi prévoir d'accorder une indemnité aux membres de cette nouvelle commission.

Antoine Eichelberger

